

## **DECISION N°2023-01**

### **OBJET : Marché SIV22Y - Maintenance préventive des installations de la fourrière intercommunale – Signature**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délégation de compétences du comité syndical accordée au Président, pour la durée de son mandat, par délibération en date du 9 juin 2022, aux fins de prendre toute décision, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et services passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs modifications ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la maintenance préventive des installations de la fourrière intercommunale de Poissy afin de permettre de contrôler, d'optimiser et d'adapter les paramètres de réglage et d'assurer un bon fonctionnement de l'ensemble garantissant ainsi une marche optimum des installations ainsi qu'un confort permanent ;

**CONSIDERANT** que la procédure est menée sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L2122-1 et R2122-8 du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** la proposition économiquement avantageuse de la société SDE Génie Electrique ;

**Le Président du Syndicat intercommunal à Vocations Multiples,**

### **DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** De confier la prestation à la société SDE Génie Electrique sise 20 avenue Gustave Eiffel - 28630 GELLAINVILLE, Siret n° 334 224 706 00021 et de signer, en conséquence, le marché public afférent pour une durée d'un an à compter du 01/01/2023 renouvelable trois fois tacitement et pour un montant total annuel remisé de 3 950 € HT comprenant :

- Le « pack HTA/BT » pour la maintenance du tableau général basse tension (TGBT) et des tableaux et coffrets divisionnaires ;
- Le « pack confort » pour la maintenance de la borne de recharge pour véhicule électrique – IRVE ;
- Le « pack sécurité » pour la maintenance de l'alarme anti-intrusion et des contrôles d'accès.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 JAN. 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le

**26 JAN. 2023**

**Daniel LEVEL**  
Président du Syndicat Intercommunal

